



COMMISSION REGIONALE DES JEUNES

Procès-Verbal n°3 saison 2025 Réunion du 26.09.2025

Présents : Saifilahi MROIVILI, Riziki ANTHOUMANI, El Anrifou ASSANI, Assani IBRAHIM, HAMADA Patrik Dahalani,

Absents : Omar ABDOURAHAMANE, Daniel RAMA, Haladi COLO, Abdoukarim BEN ABEINE, Saindou ABDOUL-HAMIDI, Mariama CHRISTIN, Ismaël BACAR, Bamka MKADARA, Maouloudou MATTOIR, Hazali NADHOIRI

Ordre du jour :

- Qualification pour la Phase Sectorielle du Challenge Orange Cup PEF.

QUALIFICATION POUR LA PHASE SECTORIELLE DU CHALLENGE ORANGE CUP

1. Introduction

En accord avec les conditions de participation énoncées dans le règlement du Challenge Orange Cup PEF, les clubs ont été invités à s'inscrire dans le Programme Educatif Fédéral (PEF) avant la fin des phases de poules, via la plateforme Footclubs. Cette inscription comprenait également l'envoi des fiches d'actions détaillant les initiatives concernant le PEF.

2. Vérification des Inscriptions

Une extraction des données a été réalisée le 25 septembre 2025 sur le site de la Fédération Française de Football (FFF).

D'après cette extraction, seuls 14 équipes garçons et 3 équipes filles ont complété leur inscription au Programme Educatif Fédéral et sont par conséquent éligibles pour participer à la phase sectorielle du Challenge Orange Cup PEF.

3. Équipes Qualifiées pour la Phase Sectorielle

Les clubs qualifiés sont les suivants :

Catégorie Garçons :

1. AS SADA 1
2. AS SADA 2
3. JEUNESSE SS
4. VCO VAHIBE
5. FEU DU CENTRE
6. ETINCELLES HAMJAGO



7. ETOILE HAPANDZO
8. UCS SADA 1
9. UCS SADA 2
10. FC M'TSAPERE 1
11. FC M'TSAPERE 2
12. ENT. EF LE DAKA / AJ KANI-KELI
13. US KAVANI 1
14. US KAVANI 2

Catégorie Filles :

1. AS JUMELLES
2. DEVILS DE PAMANDZI
3. UNICORNIS PASSAMAINTY

Composition des groupes de secteur :

SECTEUR NORD	SECTEUR CENTRE	MAMOUDZOU	POULE FILLE
ETINCELLES HAMJAGO	AS SADA 1	FC M'TSAPERE 1	AS JUMELLES
FEU DU CENTRE	AS SADA 2	FC M'TSAPERE 2	DEVILS DE PAMANDZI
ETOILE HAPANDZO	UCS SADA 1	US KAVANI 1	UNICORNIS PASSAMAINTY
VCO VAHIBE	UCS SADA 2	US KAVANI 2	
	EN. EF LE DAKA/AJ KANI-KELI	JS DU SUD	

Une réunion de coordination sera programmée entre les équipes qualifiées dans le but de choisir les clubs organisateurs pour cette phase sectorielle. Cette réunion permettra de mettre en place les différentes étapes de l'organisation des rencontres, ainsi que de répartir les tâches et les responsabilités entre les clubs participants.

Pour rappel, voici les dates clés à retenir :

- Phase Sectorielle : les 18 et 19 octobre 2025 à partir de 9h00.

ORANGE CUP / PEF

Les clubs doivent impérativement déclarer leurs ateliers numériques via le lien suivant :

👉 <https://msurvey.orange.com/EducationAuNumerique>



Un onglet spécifique « U10 Orange Numérique Cup » a été ajouté afin que vous puissiez le renseigner dans le cadre du challenge.

🕒 Date limite : 19 octobre – le délai approche très rapidement.

Chaque club doit mettre en place au moins 2 actions numériques du PEF au sein de son équipe et les avoir obligatoirement déclarées **avant le 19 octobre 2025** sur le lien ci-joint : <https://msurvey.orange.com/EducationAuNumerique> pour accéder à la grande phase finale

Clubs engagés au PEF pour la saison 2025 :

Ci-dessous la liste des Clubs engagés '25.09.2025' au challenge PEF pour la saison 2025 :

Affiliation	Clubs	Ligue	Statut	Actions saison N-1	Actions saison N
550503	ASCEE NYAMBADAO	MAYOTTE	Non engagé	0	0
542090	A.S. DE ONGOJOU	MAYOTTE	Non engagé	0	0
538249	A.S. DE SADA	MAYOTTE	Engagé	0	21
751219	A.S. JUMELLES	MAYOTTE	Engagé	0	0
681583	ASO ESPOIR CHICONI	MAYOTTE	Non engagé	0	0
549244	CHOUNGUI F.C.	MAYOTTE	Non engagé	0	0
764095	CLUB UNICORNIS	MAYOTTE	Engagé	1	0
781112	EF DEVILS PAMANDZI	MAYOTTE	Engagé	5	0
554064	EF DU NORD	MAYOTTE	Non engagé	0	0
582094	EF LE DAKA	MAYOTTE	Engagé	0	0
560676	EF JS DU SUD	MAYOTTE	Engagé	13	5
560361	EF DE PASSAMAINTY	MAYOTTE	Non engagé	0	0
542946	EF ET. HAPANDZO	MAYOTTE	Engagé	2	0
542949	ETINCELLES HAMJAGO	MAYOTTE	Engagé	0	0
545338	F.C. DE MAJICAVO KOROPA	MAYOTTE	Non engagé	0	0
545341	F.C. DE MTSAPERRE	MAYOTTE	Engagé	0	0
550481	FC DE SOHOA	MAYOTTE	Non engagé	0	0
582085	FC YLANG DE KOUNGOU	MAYOTTE	Non engagé	0	0
545335	FEU DU CENTRE DE M'ROILE	MAYOTTE	Engagé	0	0
538259	AJM JUMEAUX	MAYOTTE	Non engagé	0	0
564780	LA CITE D'OR DE BADJONI	MAYOTTE	Non engagé	0	0
581103	MTZAMBORO FC	MAYOTTE	Non engagé	0	0
582504	NDREMA CLUB	MAYOTTE	Non engagé	0	0
542140	PAMANDZI S.C.	MAYOTTE	Non engagé	0	0
542107	EF PAPILLON BLEU	MAYOTTE	Non engagé	0	0
542932	AS ROSADOR	MAYOTTE	Non engagé	0	0
545348	U.C.S. DE SADA	MAYOTTE	Engagé	0	3
563940	USC LABATTOIR	MAYOTTE	Non engagé	0	0
542077	U.S. DE OUANGANI	MAYOTTE	Non engagé	0	0
542936	U.S. KAVANI	MAYOTTE	Engagé	23	4
564009	VCO VAHIBE	MAYOTTE	Engagé	3	2
550509	VSS HAGNOUNDROU	MAYOTTE	Non engagé	0	0



Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Sportive dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la date de 1^{ère} publication ou notification officielle de la décision contestée, dans le respect de l'article 78 du RI 2025.

Président

Secrétaire Général

MROIVILI Saifilahi

BACAR Ismael

